Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200885-20261112-0109112026-DE

COMMUNE DE KERIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Délibération n°01-09-11-2026

Date de convocation : 02 Novembre 2026
Date d'affichage : 02 Novembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Absents : 01
Procuration : 01

Absent : Denis HENRY

Procuration : Denis HENRY, excusé, a donné à Gildas LE BRIS

Présents : Etaient présents : Mesdames Messieurs BOUTIER Yvon, GAUTIER Brigitte, LE BRIS Gildas, FLOHIC Christelle, IZAMBOURG Antoine, LE MONNIER Didier, LE TOQUIN Esther, RÉ Emilie, SALLIOU Marylène, THOMAS Éric.

L'an deux mille vingt-six, le lundi 09 Novembre 20 h, le Conseil municipal de la commune de Kerien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTIER Yvon, Maire.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET EOLIEN DE PE DE ROZ BRAS SAINT-NICOLAS DU PELEM ET LANRIVAN

Par arrêté préfectoral du 07 septembre 2026, une enquête publique de 33 jours est ouverte du lundi 12 octobre 2026, 09 h 00 au vendredi 13 novembre 2026, inclus, 17 h, en mairies de Saint-Nicolas-du-Pélem et de Lanrivain, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ROZ BRAS ENERGIES, 32 bis rue des Martyrs, 29270 Carhaix-Plouguer, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs d'une hauteur totale maximale de 150 m , d'une puissance maximale unitaire de 4,2 MW, et un poste de livraison à Kerhollo, communes de Saint-Nicolas-du-Pélem et Lanrivain.

Dès l'ouverture de l'enquête, la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire est soumise à l'avis des conseils municipaux des communes de Bourbriac, Canihuel, Kerien, Kerpert, Maël-Pestivien, Magoar, Peumerit-Quintin, Plésidy, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Trémargat.

Après délibération, et vote à bulletin secret, le conseil municipal a voté comme suit :

- ✓ **6 voix contre ; 4 voix pour ; 1 abstention**

Fait et délibéré à Kerien, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 12 Novembre 2026

GAUTIER Brigitte, Deuxième Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

BOUTIER Yvon,
Maire

MAIRIE DE KERIEN 22490 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE KERIEN 22490 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE